
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – Groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées
Samedi 7 mars 2026 – 10h30 à 12h00 IST

YESIM SAGLAM

L'enregistrement est lancé. Bonjour et bienvenue à cette session du groupe de travail sur les politiques consolidées. Je m'appelle Yesim Saglam. Je suis la gestionnaire de la participation à distance pour cette session. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendues de l'ICANN, ainsi que par la politique anti harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Lors de cette séance, les questions et les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans la fenêtre question-réponse sur Zoom. L'interprétation lors de cette séance comprendra l'anglais, le français et l'espagnol. Si vous voulez vous exprimer lors de cette séance, veuillez lever la main dans Zoom et lorsqu'on appellera votre nom, les participants à distance pourront allumer leur micro sur Zoom. Les participants sur site utiliseront un micro physique pour s'exprimer. Veuillez donner votre nom pour l'enregistrement ainsi que la langue dans laquelle vous allez vous exprimer si vous parlez une autre langue que l'anglais. Veuillez-vous exprimer à un rythme raisonnable. Je vais maintenant donner la parole à Avri Doria et à Olivier Crépin-Leblond, co-présidents du CPWG. Merci beaucoup.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

AVRI DORIA

Merci. Alors, normalement c'est Olivier qui prend la parole en premier après cela, mais étant donné que je suis sur site, je vais prendre la parole en premier. Je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue, et je voudrais maintenant passer brièvement en revue le programme de notre réunion. Merci Olivier de me remettre cette tâche.

Alors, après ce mot de bienvenue, nous allons passer en revue les activités du groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées, le CPWG. J'ai moi-même, Olivier et moi-même, donc prenons la parole sur ce point pendant 30 minutes. Ensuite, et cela sera très similaire à la façon habituelle dont on mène une réunion, Olivier commencera par prendre la parole pour parler du travail effectué au sein de notre groupe de travail. Ensuite, nous passerons en revue les activités de l'équipe de révision de la mise en œuvre. Nous verrons comment nous devons nous impliquer dans ce travail pour savoir comment les utilisateurs sont affectés.

Ensuite, nous allons passer à une présentation concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Je conduirai cette partie de la réunion, mais c'est surtout Olivier, ainsi que les membres de l'équipe Steinar, Kathleen, Claire, Eunice, les observateurs, donc toutes les personnes qui participent à ce travail prendront la parole sur ce point.

Enfin, nous parlerons des prochaines étapes et c'est Olivier qui vous présentera cette partie. Voilà le programme pour notre

réunion. Comme pour toute autre réunion du CPWG, devrions-nous ajouter ou changer quoi que ce soit à ce programme? Y a-t-il des questions diverses dont on devrait parler s'il nous reste encore du temps? Non.

FREDERIC TAES

Oui, j'ai quelques pralines ici pour les personnes qui travaillent dur. Voilà. Donc, on a des sucreries pour les personnes qui travaillent dur.

AVRI DORIA

C'est toujours bien de savoir qu'on a ce genre de choses avec nous. Alors ensuite, Steinar prendra la parole tout à l'heure, mais il se pourrait aussi qu'émergent les questions concernant le fait d'être une communauté des noms de domaine. Peut-être allons-nous parler des questions concernant .radio. Voilà, je voulais juste m'assurer que ce point soit mentionné.

Si nous avons encore suffisamment de temps, et bien, je donnerai la parole à Steinar afin qu'il puisse nous présenter cette question .radio et savoir quelles seraient les implications potentielles pour le CPWG Sur ce, si personne n'a rien d'autre à ajouter, si tout le monde a pu prendre une petite praline, une petite sucrerie. Bon, je ne sais pas ce qu'on va pouvoir faire pour vous, cher personne qui êtes à distance. Ce n'est pas juste pour vous. Mais bon. Sur ce, je vais maintenant donner la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci beaucoup Avri. Alors, je vais faire preuve de professionnalisme, même si voilà, moi je suis très ennuyée du fait que je ne puisse pas manger une praline. Donc, bienvenue à cette réunion du CPWG. Donc, on va passer aux différents points de notre agenda. Tout d'abord, nous allons passer en revue les différentes activités de notre groupe.

Alors, il y a trois groupes de travail, le groupe de travail, le groupe d'experts, donc sur l'acceptation universelle dirigée par Edmon Chung. Ensuite, il y a le RDRS, le groupe de travail sur le RDRS. Et, le groupe sur le SSAD. C'est Alan Greenberg qui est à la tête de ce groupe de travail sur le SSAD.

Et puis ensuite, on a le PDP sur les diacritiques latins et c'est probablement le groupe le plus actif. Et, c'est Satish Babu qui dirige ce groupe. Et, je pense que certaines de ces personnes sont dans la salle avec vous.

Alors, il y a quatre groupes inactifs pour le moment parce que leur travail a été terminé ou alors est en pause. Je pense que pour la plupart de ces groupes, le travail a déjà été effectué, notamment concernant la fonction de nommage IANA et l'IFR2, le PDP sur les noms de domaine Internationalisés, le PDP sur la politique de révision du transfert et l'équipe concernant le RDA. Alors bien sûr, les travaux de ces groupes sont toujours à notre agenda pour qu'on y fasse référence, pour qu'on puisse en parler, s'il y a quelque chose à mentionner.

Mais passons tout d'abord à nos trois groupes de travail important donc sur l'acceptation universelle, le RDRS et les diacritiques latents. Qui souhaiteraient prendre la parole. Bien, je suis assez surpris de voir qu'il n'y a personne qui se lève dans la salle, ou peut-être que je ne les vois pas. Non, personne.

HEIDI ULLRICH

Oui. Pardonnez-moi Olivier, je n'ai pas levé ma main, mais je viens d'apprendre qu'en fait il y avait un conflit. Il y a une autre réunion concernant les IDN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Oui, c'est vrai. Oui, effectivement.

HEIDI ULLRICH

Ça concerne les diacritiques latins.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Est-ce que c'était Bill Jouris qui s'occupe de cela? Est-ce qu'il nous suit à distance Bill? Est-ce que je l'ai vu? Non je ne crois pas. J'hallucine peut-être. Je ne sais pas. Bon malheureusement voilà, pas d'informations à ce sujet parce que comme Heidi l'a précisé, il y a une autre réunion qui se tient en même temps. On aura probablement des informations à cet égard lors de la clôture de notre semaine.

AVRI DORIA

Oui, si je puis me permettre, pour toutes celles et ceux qui sont nouveaux au sein du CPWG, c'est assez normal en fait, c'est ce qui se passe lorsque deux groupes sont constamment... Dont les réunions sont constamment tenues en même temps. Donc ce n'est pas vraiment extraordinaire. Voilà, je voulais juste préciser que très souvent, en fait, on attend que les membres de ce groupe nous reviennent avec leur rapport à la fin de la réunion. Donc voilà, ce n'est pas inhabituel, c'est assez en fait, normal. Voilà, je vous rends la parole. Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci beaucoup Avri. Oui, de toute évidence, c'est effectivement l'un des problèmes auxquels on est souvent confrontés. Cependant, on a aussi un groupe très actif... une personne très active dans ce groupe et c'est notre agent de liaison auprès de la GNSO. Je pense que cette personne est au courant de tout ce qui se passe concernant les extensions génériques, et donc tout ce qui se passe au sein de la GNSO, et donc où on parle notamment de la plupart des politiques dont nous nous soucions. Donc, je vais maintenant donner la parole à Justine afin qu'elle puisse nous informer de toute information concernant ces groupes.

JUSTINE CHEW

Oui, merci Olivier. Alors, concernant le diacritique latin et le PDP y afférent, ils ont une session en ce moment et ils vont même avoir deux sessions consécutives à ce sujet. Alors, si j'ai bien compris, ils passent en revue les contributions, donc qui ont été mentionnées

lors de la période de commentaires publics, et ils vont se servir de ces deux séances pour apporter des ajustements initiaux au rapport concernant ce feedback de la communauté.

Ensuite, ils pourront rédiger le rapport final et leurs recommandations bientôt, je pense même à l'avance. Et ensuite, et bien cela sera soumis au conseil de la GNSO afin qu'il l'approuve. Ensuite, il sera soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Et donc, je sais que nombre de membres de la communauté, y compris des membres du GAC, seraient intéressés de savoir quelles sont ces recommandations, et ce, le plus tôt possible. Donc. Voilà, nous obtiendrons cela rapidement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci, Justine. Une petite question rapide. Vous avez parlé de la mise en œuvre, qui doit être faite aussi vite que possible. Est-ce que vous pensez qu'il sera possible de rajouter cela à cette série de nouveaux gTLD, à tous ces processus qui vont avoir lieu? Alors, vous savez que ce processus devrait commencer immédiatement après cette réunion de l'ICANN 85.

JUSTINE CHEW

Nous savons que cela ne va pas rentrer dans le manuel du candidat parce que ce manuel a déjà été publié, mais je pense que la meilleure chose à faire est ça, on en a parlé dans les recommandations. Bon, ça va dépendre, bien sûr, à savoir si les

recommandations vont être approuvées par le conseil d'administration. On ne le sait pas encore.

Mais, vous savez, le rapport final des recommandations doit sortir du PDP, aller vers la GNSO pour être approuvé. Et, si ça devait se passer comme ça, ensuite, ça passerait au conseil d'administration pour l'approbation. Donc, une fois que ce sera approuvé par le conseil d'administration de l'ICANN, ça passera à la phase de mise en œuvre.

Donc, je ne sais pas exactement quel va être le calendrier pour ce processus. Je ne sais pas combien de temps cela va prendre. J'espère que cela pourra être fait avant le mois d'avril. Bon, en attendant, ce qu'on pourrait faire, bon, ça va défendre bien sûr de la date d'approbation du conseil d'administration, mais nous avons le programme SPIRT qui peut nous aider à peut-être faire des modifications au programme. Donc, nous devons voir un petit peu ce qui va se faire en attendant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Vous avez parlé de SPIRT.

JUSTINE CHEW

Je suis désolé. Vous savez, le SPIRT, c'est la mise en œuvre, l'équipe qui s'occupe de la révision de la mise en œuvre et qui discute de ces questions. Ces questions de mise en œuvre, ce sont des questions de mise en œuvre qui se produisent durant le processus de candidature. Une fois que la candidature est ouverte. Donc, s'il y a

des problèmes qui ressortent de la communauté, des candidats, et bien avec ce processus on peut faire face à ces questions. Donc, ça devient plus une question de politique à ce moment-là.

Donc, si je mentionnais ce groupe SPIRT, c'est parce qu'une fois que c'est approuvé par le conseil d'administration, ça devient une politique. Donc, ça nous permet d'avoir une référence et on peut revenir en arrière et on peut se dire bon, quand est-ce que ça, ça va être mis en œuvre? Est-ce qu'on peut mettre en œuvre ça maintenant?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Avri prenait la parole.

AVRI DORIA

Auparavant, lorsque je parlais du travail lié aux diacritiques, je disais que cela n'était pas lié. En fait, j'ai trouvé un commentaire de Bill Jouris qui nous disait spécifiquement que les diacritiques directement sont liés au script latin et pas à un script spécifique qui utilise les diacritiques.

Donc en fait, ça touche un petit peu l'élément dont je parlais tout à l'heure. Une fois que les politiques sont mises en œuvre sur la manière dont on va gérer les diacritiques, ça devient un marteau, une pince, un tournevis, un outil qu'on peut utiliser n'importe où. Donc, une fois qu'une politique a été mise en œuvre sur quelque chose, si cette politique est exécutable, et bien tout le monde va pouvoir dire on va utiliser cette politique.

Il n'y a pas de règlement qui dit une politique ne peut être utilisée que sur un sujet spécifique. Une politique peut être utilisée à tout venant. Donc, ce genre de philosophie, et bien, va rentrer en jeu, à savoir comment on va prendre en compte ces clauses. Et, ça peut être utilisé par quelques personnes que ce soit qui va décider justement d'utiliser cet outil sur un script différent. Voilà.

JUSTINE CHEW

C'est une question difficile à gérer. La raison pour laquelle on avait ce PDP sur les diacritiques de script latin, c'était pour obtenir... pour en arriver à des exceptions à la règle. Donc là, on parlait de cette idée des variantes, on parlait des variantes. Là, cette question diacritique n'est pas seulement pertinente au script latin. Je ne sais pas si ça a un impact sur les autres scripts. Donc, il n'y a pas de règle sur comment on peut utiliser les diacritiques, pourquoi elles peuvent être utilisées ou pas.

AVRI DORIA

J'avais entendu ça, j'avais même pensé comme cela, mais depuis j'ai entendu d'autres conversations et des avis inverses. Il y a d'autres scripts qui ont des problèmes similaires. Ce n'est pas forcément des diacritiques, mais bon, les comportements sont différents. Il y a des variantes qui ont des marqueurs qui ne sont pas utilisés forcément. Et donc par exemple, si j'examine la langue hébreu. Il y a des marqueurs qui peuvent être ajoutés à plusieurs choses. Ce ne sont pas des variantes. C'est le même script. C'est le

même script qui utilise une caractéristique spécifique à un moment, mais pas toujours.

Donc, des fois, cela change le sens d'une lettre. Bon, je ne suis pas experte. Je suis juste là pour... Je suis là comme observatrice, si on peut dire. Mais il me semble que quand on examine cela et qu'on dit qu'il n'y a pas d'autre script qui a des diacritiques sur lesquels on pourrait utiliser ce genre de procédure. Voilà.

JUSTINE CHEW

Je n'ai pas une réponse différente pour vous. S'il y a une partie de la communauté, donc la communauté du script latin peut soulever cette question. Et, bien, on peut en parler et on peut voir s'il y a d'autres exceptions pour ce script qui doivent être étudié. Donc, on a une règle pour l'instant, et il y a des choses... On a un processus de politique pour pouvoir créer des exceptions, et c'est ce qu'on fait pour le script latin.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Justine. Je rappelle à tous que là, on parle du script de langue latine. Alors, quand on parle de l'hébreu ou de l'arabe, on sait qu'il y a des diacritiques. Je suis sûr que ces communautés linguistiques travaillent sur ce problème. Moi, je ne suis pas expert. Peut-être que ces gens là ont déjà discuté de cela.

AVRI DORIA

Il y a Siva qui lève la main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Siva peut prendre la parole, mais en attendant, j'ai Cheryl Langdon-Orr qui a levé la main en virtuel depuis un moment. Je pense qu'elle est fatiguée de lever la main, donc je vais lui passer la parole et ensuite on passera à Siva.

CHERYL LANGDON-ORR

Oui. Lorsqu'il s'agit du processus SPIRT, donc de cette équipe de mise en œuvre du groupe de révision, de la mise en œuvre du cadre de prévisibilité, donc, et de tout ce qui est particulier à l'insertion des diacritiques latines. Et, bien, la manière la plus rapide d'utiliser SPIRT pour gérer ces questions, une fois que cela devient une politique, bien sûr. Mais en attendant que ce soit intégré au manuel du candidat pour la prochaine série. Donc, la manière principale de gérer cette question avec SPIRT passe par le conseil.

Bon, peut-être que le CPWG et la GNSO, et la liaison ALAC/GNSO pourrait en discuter. Pour voir si quelque chose peut être amélioré sur cette question et que tout cela soit intégré un peu plus tard durant le processus, durant la série qui va commencer très bientôt.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci à vous Cheryl. Nous allons revenir dans la salle car nous avons deux personnes qui attendent de parler. Il y a Siva qui veut prendre la parole. Allez-y Siva.

SIVASUBRAMANIAN

MUTHUSAMY

Merci Olivier. Le manuel du candidat ou toute politique pertinente à l'ICANN. Bon, quand on parle de ces politiques, sont-elles, finales? C'est comme dans les organisations, il y a toujours des exemptions. S'il y a des erreurs, on revient vers ces erreurs et on réexamine tout cela.

Donc, dans les politiques, tout n'est pas toujours couvert, Il y a toujours des choses dont on débat. Certaines recommandations ressortent de la communauté, elles n'ont pas forcément été incluses dans les politiques, des recommandations qui auraient pu être mentionnées dans les politiques. Il y a toujours des possibilités. Est-ce qu'il y a des possibilités pour le conseil d'administration de revenir là dessus, de faire des révisions sur ces politiques? Ce n'est pas seulement pour ces nouveaux gTLD ou pour ce manuel du candidat des nouveaux gTLD, mais aussi pour les politiques de l'ICANN en général.

Donc, pour dire qu'un livre a été publié et qu'il ne reste que... Alors, qu'il ne reste que quelques semaines avant le démarrage de cette prochaine série. Pour tout ce qui est des processus, qu'il soit gTLD ou autre et que l'on ne puisse pas revenir là-dessus, ce n'est pas correct. On ne peut pas dire ça. Pardon.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Siva. Justine, vous voulez répondre à cela, car vous êtes la reine des PDP, alors que je sais qu'il y a plusieurs reines PDP, mais bon. Justine, allez-y.

JUSTINE CHEW

Merci Olivier. Je vous entends Siva, mais le processus est celui-ci, toute recommandation doit être approuvée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est très conscient qu'il ne peut pas intervenir dans ce processus ascendant multipartite du PDP.

Donc, tout ce qui doit être rajouté aux recommandations qui ont déjà été publiées, doit être géré par la GNSO avec un autre PDP, par exemple, durant la série de 2012, lorsque cette série a été terminée, on a eu le PDP de révision à l'époque, il y a des changements qui ont été faites.

Il y avait déjà une politique qui soutenait la série 2012. Le PDP a fait de nouveaux changements pour permettre cette nouvelle série du 2026. Donc, c'est ça le processus. Le conseil d'administration n'est pas en position d'intervenir.

Et donc, les résolutions du conseil d'administration qui ont approuvé le guide du candidat a été très clair. Je pense qu'il n'y aura pas d'autres modifications à ce guide du candidat, sauf pour les parties qui n'étaient pas complètes. Donc, si cela ne vous convient pas, il faut en parler au Conseil administration.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Justine. Je sais que Frédéric Taes avait levé la main dans la salle.

FRÉDÉRIC TAES

Merci, Olivier. Merci à l'équipe. J'ai parlé avec le président du PDP sur les diacritiques. J'ai parlé du planning, de planification et on m'a dit que le rapport final serait prêt à la fin de l'année. Il m'a dit aussi qu'il avait reçu beaucoup de retours d'informations dans les commentaires publics.

Et, la majorité de ces commentaires étaient des commentaires qui avaient déjà été discutés dans le passé. Donc tous ces commentaires, et bien, ça ralentit un petit peu le processus. Et peut-être là on va pouvoir s'améliorer dans l'avenir. Si on avait des documents complémentaires pour les réviseurs.

Donc, voilà, on pourrait dire, bien sûr qu'une fois qu'une politique a été mise en œuvre, que le sujet est fermé. Donc, voilà, ça aurait un impact plus positif sur le processus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci, Frédéric. Je pense qu'on a couvert maintenant les mises à jour du petit groupe et du groupe de travail. On doit parler aussi des initiatives de politique de l'At-Large. Il y en a deux que nous suivons de près.

Il s'agit de ce qui est lié à l'utilisation malveillante du DNS. Il y a en outre aussi la thématique de l'IETF et l'IPMC. Lorsqu'il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS, on passe souvent la parole à Jonathan Zuck. Je sais qu'il y a beaucoup, beaucoup de travail qui est fait durant cette réunion en ce moment.

JONATHAN ZUCK

Oui, effectivement, il y a beaucoup qui se passe, beaucoup de choses se passent, mais je ne suis impliqué dans rien. Alors, il y a beaucoup de personnes qui sont impliquées dans le PDP, sur l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS et des vérifications de domaines associés. Je ne sais pas si quelqu'un voudrait prendre la parole là-dessus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Oui, juste, si je puis me permettre Jonathan. La deuxième partie de cette réunion va totalement concerner justement cette question de l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS. Donc, on aura du temps pour en parler après.

JONATHAN ZUCK

Et bien dans ce cas, je n'ai rien d'autre à ajouter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci. Merci beaucoup Jonathan. Alors, donc, ensuite on parle de l'IETF/IPMC. Pour le moment, pas d'autres informations à dire à ce sujet. Ensuite, on a également les informations concernant l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre. Alors, ça c'est un point à notre ordre du jour, très souvent, c'est Avri Doria qui s'occupe de nous présenter des informations à ce sujet.

Elle nous donne également des informations concernant les politiques suivies par l'At-Large et par l'ALAC. Donc tous ces

processus qui permettent d'élaborer des recommandations qui sont envoyées au conseil d'administration, etc. Donc maintenant, je vais rendre la parole à Avri Doria, afin qu'elle passe tout ceci en revue.

AVRI DORIA

Merci beaucoup Olivier. Alors, ne vous détendez pas trop parce que je vais vous rendre la parole dans quelques instants. Concernant donc la révision des activités de l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre, je voudrais souligner à quel point c'est important. Donc, c'est à dire qu'une fois que tout a été approuvé et que la mise en œuvre a commencé, on se demande toujours, mais que voulait-il dire par ce processus?

La façon dont on met cela en œuvre ne se fait pas vraiment de la façon à laquelle on s'attendait. Donc, on en reparle et il se fait qu'une fois de temps en temps, le conseil d'administration doit se repencher sur ses décisions. La GNSO doit demander au conseil d'administration de se repencher sur ces décisions qui ont été prises.

Raison pour laquelle l'IRT, je pense, est très importante, et c'est une étape très importante dans ce processus, parce qu'ils nous permettent de construire quelque chose qui corresponde à ces politiques sur lesquelles on vient de passer trois ans. Donc, nous avons deux points importants pour le moment, notamment le PPSAI et la question des procurations qui est en suspens, je pense, pour le moment. A moins bien sûr que qui que ce soit voudrait me

dire que ce n'est pas le cas. C'est correct? Personne ne semble me dire que j'ai tort. Je vais donc profiter de cette occasion pour penser que j'ai raison. Voilà. Rien de plus. Je pourrais avoir raison.

Ensuite, on va parler de la nouvelle série de gTLD. Alors, c'est vraiment le sujet du jour pour beaucoup de personnes, cette nouvelle série est vraiment imminente. Elle se profile à l'horizon et certains points n'ont pas été inclus au départ dans le guide de candidature, donc on y retravaille. Par exemple, concernant les marques, il y a aussi eu des réunions de l'IRT concernant ces différents points.

Alors moi, je ne suis qu'observatrice au sein de ces réunions. Justine n'est pas là pour le moment, mais il me semble qu'elle y participe. Elle est encore là. Si. Justine est ce que vous avez quelque chose à dire là-dessus?

JUSTINE CHEW

Alors, je ne suis pas au courant d'autres réunions de l'IRT qui auraient été prévues, mais il y en aura après l'ICANN 85. Et effectivement, il y a encore quelque chose qui manque à ce guide de candidature.

On y travaille avec les équipes de l'organisation de l'ICANN, et nous pensons pouvoir bientôt avoir la version finale de tout ce qu'on doit rajouter à ce guide de candidature, notamment concernant les marques, la collision de noms, les frais des opérateurs de registre, etc.

AVRI DORIA Merci. Bien, y a-t-il d'autres questions concernant l'IRT? L'équipe de révision de la mise en œuvre? Non. Oui.

CHERYL LANGDON-ORR Oui, Avri. J'avais une question.

AVRI DORIA Oui.

CHERYL LANGDON-ORR Oui, Je vous faisais signe à distance. Je voulais juste rebondir sur ce que Justine disait, qui est très cher à l'At-Large. Donc c'est effectivement ce programme de soutien aux candidats. Je viens juste de lire un échange d'emails et il y a encore des candidats qui recherchent des mentors. Donc, pour parler des candidats qui souhaiteraient un soutien. Donc, s'il y a des personnes ici qui seraient intéressées, qui voudraient offrir ce soutien aux candidats à la nouvelle série de gTLD, bien, n'hésitez pas.

Alors, concernant cet ASP. On va pouvoir revenir sur cette question au sein du CPWG pour savoir où on en est par rapport aux progrès réalisés s'agissant du nombre de candidats qui ont respecté la date butoir, s'agissant des candidatures qui ont été approuvées. Voilà, pour savoir comment se déroule ce processus, car c'est certainement quelque chose pour lequel on a vraiment fait beaucoup d'efforts.

AVRI DORIA

Merci, merci beaucoup d'avoir fait ces énormes efforts. Je sais au moins qu'un groupe de personnes sont passés par la phase approbation et ils comptent vraiment sur votre aide. Ce n'est pas qu'une question d'argent et de réduction des frais. Ils comptent aussi sur cette promesse qu'on leur a fait de soutien, et ce qui fait qu'ils ne doivent pas passer trop de temps avec des consultants pour comprendre l'ICANN. Il s'agit vraiment de les aider tout au long de ce processus de candidature.

Donc, si vous êtes quelqu'un qui pouvait leur fournir cette aide experte gratuitement. Et ils en seront très reconnaissants, et bien n'hésitez pas à le faire, car c'est vraiment quelque chose sur lequel comptent les candidats et vraiment vous êtes important dans le cadre de leur candidature. Donc, merci d'avoir mentionné ce point. Bien.

Alors, en général, le point suivant à l'ordre du jour lors de nos réunions, et bien c'est de passer aux commentaires concernant la révision. Donc, on va d'abord parler de l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS. Donc, on a une révision concernant cela, concernant le projet de ligne directrice pour faire avancer l'adoption de l'acceptation universelle. Autre point donc, il y a une petite équipe qui travaille à la révision de ce processus.

Ensuite, qu'avons-nous sur le calendrier? Donc, pour celles et ceux qui n'ont pas suivi les travaux du CPWG. Il faut décider s'il est important que les utilisateurs finaux commentent ce travail, s'il est

important que l'ALAC fasse des commentaires à ce sujet. Et donc, on a une liste de différents points qui expliquent pourquoi il est important que l'ALAC commente ce processus.

Donc, la première étape, et bien, c'est de se poser la question est-ce qu'on doit rédiger quelque chose? Si on dit que oui, on doit rédiger quelque chose. On rédige une liste de points clés et on passe en revue tout un processus et donc cela est passé en revue, puis ensuite c'est approuvé par l'ALAC. Voilà, pour le petit tutoriel concernant ce que fait le CPWG. On ne fait pas que la fête ici. Donc, il y a un petit groupe qui travaille à cette question.

Lors de notre prochaine réunion, nous allons passer en revue ces points clés, si du moins une liste a été rédigée, pour ensuite décider quoi faire avec. Bon, je ne veux pas qu'on entre trop dans les détails, mais voilà, je voulais juste mentionner ce point. Ensuite, point suivant à l'ordre du jour, sauf si quelqu'un a une question à poser.

Souvent, lorsque je participe aux réunions du CPWG, j'ai quatre écrans devant moi et c'est presque facile de voir si quelqu'un lève la main quelque part. Mais bon, ici je n'ai qu'un tout petit écran donc c'est un peu plus difficile. Bref, passons à la question de l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS. Alors, je vous ai dit que c'est moi qui mènerais cette discussion, mais ce n'était pas vrai. Olivier, je vous rends la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci beaucoup Avri. Alors, j'avais juste levé la main pour parler du train de politiques qui sont l'objet de notre travail. Et, bien, le dernier point sur lequel on s'est mis d'accord, et bien, c'était le rapport initial sur le PDP concernant les diacritiques latins. Nous avons les documents concernant la procédure concernant les collision de noms. Nous avons également tout ce qui concerne le transfert de l'algorithme de signature.

Et, je voudrais aussi vous ramener au fait qu'on a demandé à établir des liens entre tous ces processus. Donc voilà, les politiques elles sont rédigés. On continue d'avancer constamment. Bref, voilà, c'était le dernier point concernant ce point à l'ordre du jour. Passons maintenant à la deuxième partie de notre réunion d'aujourd'hui concernant l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS.

Comme Jonathan l'a dit tout à l'heure, il y a un certain nombre de séances, de réunions, qui portent sur cette question. Nous savons que ce sera un sujet important lors de cette semaine. Il y aura d'autres réunions prévues pour discuter de ce sujet. Dans la semaine, il y aura une plénière également qui aura lieu cette semaine. L'atténuation des utilisations malveillantes du DNS fait l'objet des travaux d'un petit groupe avec Steinar, Kathleen, Claire Craig et Eunice Alejandra Perez Coello.

Ensemble, ils ont... Et, bien, plutôt, Eunice a rédigé une magnifique présentation à ce sujet. Et étant donné que Steinar est dans la

pièce, peut-être qu'on va commencer avec lui. Donc avec le début de la présentation, à bien sûr, pas la fin.

Elle va être projetée à l'écran et Steinar va pouvoir nous dire ce en quoi consiste tout cela, ce en quoi consiste ce PDP concernant ce sujet et concernant le groupe de travail qui va bientôt commencer ses travaux à ce sujet. Steinar, je vous en prie.

STEINAR GROTTEROD

Merci beaucoup. Alors, je pense qu'on devrait passer directement à la présentation dont Eunice va s'occuper, car il y a des points qu'on voudrait souligner, dont on voudrait informer le CPWG. Et on voudrait également peut être susciter, parler des questions qu'aurait l'At-Large ou les utilisateurs finaux concernant ce qu'on espère pouvoir accomplir grâce à ce PDP. Comme vous l'avez dit Olivier, ce sera un sujet très important. Donc, concernant l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS tout au long de cette semaine, et j'imagine que ça continuera d'être un sujet très important pour encore nombre de réunions de l'ICANN. Eunice, je vous en prie.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ

COELLO

Merci beaucoup Steinar. Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre participation à cette séance. Alors, l'objectif de cette brève présentation est d'informer la communauté At-Large concernant le PDP 1 sur l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS qui

est donc une procédure d'élaboration de politiques. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Merci. Alors, voilà. Ici, vous avez des informations de contexte. L'idée avec ce PDP, c'est de passer en revue les fossés qui pourraient exister concernant les vérifications de domaines associés ADC et les problèmes liés à cela. Alors, comment en sommes-nous arrivés à ce PDP? Et, bien, nous voulions... Comment comprendre ce PDP 1?

Nous avons commencé en 2025, lorsque le conseil de la GNSO a approuvé le lancement du travail de la petite équipe pour ce qui est de l'atténuation des abus du DNS, et à savoir que le cadre de travail des politiques devait être amélioré. Nous avons utilisé les données existantes, l'expérience des différents acteurs dans l'écosystème du DNS. Donc, tout cela pour en discuter avec la communauté de l'ICANN.

Il y a eu un rapport avec les grandes lignes, les directives pour tout ce qui est des carences qui existaient dans le cadre de travail courant des politiques. Il y a eu un rapport qui a été fait. Ce rapport est devenu un document qui aide maintenant l'ICANN à déterminer si un sujet ou un autre doit passer par ce même processus.

Ce rapport final a été publié pour la consultation publique, afin que toutes les parties de la communauté puissent envoyer leurs commentaires. Donc, à la suite de ces consultations publiques, un rapport final a été publié avec deux processus de développement

de l'élaboration de politiques qui ont été soulignés. Si on pouvait passer à la prochaine diapo, s'il vous plaît.

Donc, ce premier PDP se concentre sur les vérifications des domaines associés. Et donc... Si on pouvait passer à la prochaine diapositive. Merci. Donc là, on va parler du calendrier, la dernière diapositive va vous montrer le calendrier en attendant. Oui, d'accord. Prochaine diapo. Alors, c'est de ça dont je parlais.

Alors, une autre caractéristique du PDP, c'est que le cadre de travail était limité dans son approche pour s'assurer que ce processus de politique reste fiable. Donc, il fallait aussi un examen, il fallait une phase d'examen de lacunes potentielles dans la politique relative aux vérifications des domaines associés. Encore une fois, il y a une évaluation de la justification des exigences obligatoires. Il y a eu l'élaboration d'une politique consensuelle si une lacune était confirmée.

Ensuite, il y avait délibérations strictement limitées à la charte adoptée. Alors, s'il y avait une question sur l'enregistrement, les outils d'enregistrement, et bien cela pourrait être considéré par le deuxième PDP. Est-ce qu'on pourrait passer à la prochaine diapo, s'il vous plaît?

Non, non, la prochaine diapo, s'il vous plaît. Pour ce qui est des questions fondamentales dans la charte. Donc, la charte du groupe de travail établit des questions fondamentales qui vont donc orienter les discussions. S'il y a un problème, le groupe va pouvoir examiner à savoir si une carence, une lacune existe. Et après

analyse, s'il est conclu qu'il y a donc une lacune, une carence, le groupe va considérer des exigences qui doivent être adoptée.

Donc, il faut savoir quelles garanties seraient nécessaires si de telles exigences était adoptée. Il faut considérer plusieurs critères. L'efficacité des indicateurs, bien sûr, et il faut aussi mesurer l'impact sur différents acteurs dans cet écosystème du DNS. Et dans ce contexte, il peut y avoir des discussions sur plus de considération, un peu plus large, on peut parler de la proportionnalité du processus et des implications sur les utilisateurs finaux. Passons à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Voilà.

Donc, la composition du groupe de travail qui a été constituée par rapport au système multipartite de l'ICANN. Vous voyez ici tous les groupes qui vont participer. Ce sont des représentants de différentes unités constitutives, de différents groupes de parties prenantes. Cela inclut des groupes de toutes les parties de la communauté, de toutes les parties prenantes de la communauté.

Donc, voilà, il y a une diversité de perspectives, et cela compose un élément fondamental pour ce qui est de l'élaboration des politiques au sein de l'ICANN. On peut ainsi s'assurer de recevoir toutes les opinions, que tous les avis soient considérés durant la discussion. Prochaine diapositive, s'il vous plaît. Et là, on peut voir quelles sont les représentants de ces groupes de travail pour ce qui est de l'At-Large. Il y a donc une représentation de l'At-Large qui est

très active. Il y a beaucoup de membres de la communauté qui participent au PDP. Il y a beaucoup d'observateurs aussi.

Comme vous le voyez, le rôle de l'attelage est important puisque nous sommes là pour représenter l'intérêt des utilisateurs finaux de l'Internet. Passons à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Durant l'ICANN 85, les groupes de travail vont avoir leur première réunion, leur première séance. Ce groupe... Il y a différentes étapes. Durant ces prochaines étapes, on va pouvoir focaliser un petit peu les discussions pour organiser le travail des groupes et pour faire la révision de la charte de travail de ces groupes. Et on va pouvoir se mettre d'accord sur la méthodologie qui va être utilisée pour examiner les questions soulevées durant ce processus.

Il y aura des réunions où les participants vont pouvoir partager des informations sur différentes approches vis à vis des politiques en question. On peut passer à la prochaine diapo, s'il vous plaît. Merci. De plus, il y aura d'autres sessions avec At-Large. Il y a donc des sessions dont a parlé Justine. Il y en a une aujourd'hui. C'est une session plénière qui sera focalisée sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Cette session va être intéressante pour toute la communauté.

Il y aura des réflexions sur le processus du PDP. Il y aura de la coordination sur les différentes méthodes de l'utilisation malveillante du DNS et ensuite il y aura l'identification des prochaines lacunes prioritaires pour l'élaboration des politiques. Peut on passer à la prochaine diapositive s'il vous plaît? Alors, le

PDP vient de commencer, donc il est encore très tôt pour que la communauté puisse adopter une position.

Donc, il est important pour la communauté de l'At-Large de se focaliser sur tout ce qui est des processus de politique. Quels principes devraient guider la participation des représentants de l'ALAC aux discussions de ce groupe de travail? Tout cela peut nous permettre de façonner la façon dont les représentants de l'At-Large envisagent le progrès que nous pouvons faire au sein de ce groupe de travail.

Alors, pour la diapo suivante, je voudrais maintenant donner la parole à Kathleen, et cette dernière diapo concerne donc la discussion avec la communauté. Kathleen. À vous la parole.

KATHLEEN SCOGGIN

Merci beaucoup Eunice pour ce bel aperçu de ce qui va se passer au cours des prochains jours. Donc, il y aura une première réunion cet après-midi. Il y aura aussi des questions logistiques dont on devra parler pour commencer, pour lancer le travail sur ce PDP. Mais ce sera une bonne occasion pour la communauté de réfléchir à ces questions. Alors quelques questions.

Celles que vous voyez à l'écran, dont on a parlé lors des précédentes réunions de l'ICANN, concernant le rapport thématique, pour savoir s'il y a des inquiétudes qui devraient être mises en lumière rapidement, des choses dont on devrait être au courant au sein de l'At-Large concernant ce PDP. Alors, je pense

que ces questions sur cette dernière diapo sont une belle porte ouverte pour lancer la discussion maintenant. Voilà, donc si vous avez quelque chose à dire, n'hésitez pas. Jonathan.

JONATHAN ZUCK

Oui bon, je ne vais pas vraiment répondre directement à ces questions, mais ma première inquiétude porte sur le fait qu'on se demande justement s'il y a des failles, des lacunes. Est-ce qu'on s'attend à être confronté à beaucoup de résistance? J'avais l'impression qu'avec ce PDP en particulier, tout le monde savait quel était le problème et on allait tenter de le résoudre. Cette analyse des lacunes me semble être une question ouverte. Est-ce qu'il y a des lacunes ou pas?

KATHLEEN SCOGGIN

Si j'ai bien compris, je pense qu'il y a des lacunes dont la question est de savoir comment on va avancer. Il y a eu des analyses pour ce qui est de ses lacunes afin de savoir si le PDP était approprié. Donc, il faut décider un petit peu de ce que va être le rapport, mais je vais laisser Steinar, ajouter des informations.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Oui, j'allais demander à Steinar de prendre la parole. En fait, nous avons plusieurs représentants qui sont là, des représentants qui sont impliqués et qui pourraient partager quelques informations. Bien sûr, le micro est ouvert à tous, à savoir si vous avez des commentaires à faire par rapport à ce que vous avez entendu, par

rapport à ce que vous avez vu, par rapport à ce qu'a dit Kathleen et par rapport à ce que vous voyez à l'écran.

STEINAR GROTTROD

Tout d'abord, Siva a la main levée et j'aimerais entendre son commentaire.

SIVASUBRAMANIAN

MUTHUSAMY

Ce PDP est lié aux lacunes potentielles, donc on doit savoir si le cadre doit être ouvert ou pas. Donc, on pense qu'il est logique d'avoir un cadre qui soit encore ouvert pour nous assurer justement que toutes ces lacunes seront éventuellement identifiées.

STEINAR GROTTROD

Merci Siva. Est-ce qu'on identifiera jamais toutes les lacunes? C'est ça la question? Je n'en suis pas si sûr. Je voudrais parler, répondre à la dernière question, parce que pour l'At-Large, c'est important, du moins pour moi, c'est important de recevoir des retours d'information ou des commentaires. On devrait se focaliser sur certains éléments pour le PDP.

J'espère que les personnes qui participent à cette session, les personnes dans cette salle, pourront peut-être nous donner des points clés dont on pourrait discuter. Je voudrais tout d'abord remercier Eunice pour sa présentation. Je voudrais remercier Kathleen aussi. Je suis impatient de travailler avec vous là-dessus.

Il y a beaucoup de choses qui sont comprises dans le côté proactif de l'atténuation malveillante du DNS. Nous avons du travail à faire avec les opérateurs de registre et le bureau d'enregistrement, et dans ce sens, il nous faut nous focaliser sur les choses à faire lorsque ce genre de problème est identifié. Si je comprends bien ce PDP sur les noms de domaine associés. Et, bien, c'est ça. Tout d'abord, il s'agit du côté des bureaux d'enregistrement.

Vous savez, on a vu ça à travers plusieurs représentants des bureaux d'enregistrement. Donc, les bureaux d'enregistrement doivent gérer cela lorsqu'ils identifient quelque chose qui porte à suspicion. Donc, il faut créer un processus où les bureaux d'enregistrement devront examiner cela et voir s'il y a un modèle ou un patron ou une tendance régulière dans ce genre d'utilisation malveillante. Donc, il faut gérer cela au minimum. L'idée, c'est que donc on arrive à un petit peu atténuer un nom de domaine malveillant.

Donc, dans ce sens, le résultat devrait en arriver à une politique pour que l'on puisse dire aux opérateurs de gypse ce qu'ils doivent faire. Donc pour moi, ça soulève d'autres questions qui doivent être examinées, dont les éléments clés ici c'est de mettre en œuvre des conditions qui soient obligatoires pour les bureaux d'enregistrement. Quelqu'un d'autre veut peut-être parler. Olivier, Allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Oui. Merci Steinar. Je voudrais donner la parole à deux personnes. Tout d'abord, Claire Craig, qui nous suit à distance. Je sais qu'elle avait quelques remarques à faire sur ce point. Elle faisait partie de l'équipe qui a préparé cette séance, donc si elle peut prendre la parole, ce serait très bien.

Et puis ensuite, je donnerai la parole à Avri Doria si elle souhaite prendre la parole. Et puis ensuite, bien sûr, on pourra donner la parole à tout le monde. Bon, j'espère ne pas vous avoir coupé la parole, parce que je ne vois pas les personnes dans la salle. Claire, si vous voulez y aller, je vous en prie.

CLAIRE CRAIG

Oui, merci Olivier de m'avoir donné la parole. Alors, selon ma perspective, moi je m'inquiète du fait qu'il y ait une liste de diffusion. Donc, il y a quatre séances prévues cette semaine, et certaines de ces sessions, sans doute, nous permettrait de définir comment va avancer ce PDP.

Pour le moment, il y a vraiment un souhait du président de ce groupe de travail de faire en sorte que nous ayons deux réunions par semaine. Certains pensent que ce serait trop, donc deux réunions de 2 heures par semaine, mais il faut donc, je pense, réfléchir à ce qu'on veut accomplir, en combien de temps on veut accomplir tout cela. Donc voilà, j'aimerais savoir vers quoi on se dirige avant de pouvoir vous en parler plus. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci Claire qui est à distance. Donc ensuite, je donnerai la parole à Avri Doria et puis ensuite Justine Chew et Jonathan Zuck ont levé la main. Et, s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaitent prendre la parole, n'hésitez pas à lever la main. Et j'espère que quelqu'un par magie, m'informerait du fait que vous avez levé la main. Avri, je vous en prie.

AVRI DORIA

Merci. Alors, je vais d'abord vous parler de ce que j'ai déjà mentionné tout à l'heure. C'est probablement l'un de mes sujets favoris depuis que je travaille à l'ICANN, depuis que j'ai rejoint l'ICANN en 2005, et c'est la question des droits humains. Donc, on a parlé de l'évaluation d'impact sur les droits humains. On a décidé de parler de ça. Autrefois, on parlait juste de droits humains. Certaines personnes disaient : Mais les droits humains, on s'en fiche, cela nous empêche de générer des profits.

Bon, ce n'est pas vraiment ce qu'ils ont dit. Moi, c'est quelque chose que j'ai supposé, du moins qu'ils pensaient. Je dois l'avouer. Mais bon, les personnes qui travaillent à ces questions continuent de mettre ce sujet en lumière, et je suis vraiment heureuse maintenant de voir qu'on a un PDP qui comprend des points concernant particulièrement le fait de mener des évaluations des impacts sur les droits humains.

Alors, ces questions sont de plus en plus populaires à l'heure actuelle. On les fait de plus en plus via l'IA. Ça devient juste en fait des cases à cocher. J'espère vraiment que l'ICANN ira au-delà du

fait que si j'ai des cases à cocher. Alors il y a un point important concernant les recours. Quand on parle des recours, on parle aussi de la proportionnalité.

Et on parle aussi du caractère légal, juridique, de tout ce qui concerne les droits humains. Mais justement, cet aspect juridique, il est assez difficile à gérer, car, après tout, on peut rendre légal beaucoup de choses terribles. Donc la question de la proportionnalité, par contre, est très intéressante. Et je pense que sur ce point, l'ICANN, vraiment, pourrait contribuer de manière positive à cette discussion parce que la question de la proportionnalité est différente en fonction du camp où vous vous trouvez, entre guillemets.

Vous savez, il y a beaucoup de droits humains. Il n'y a pas que le droit à l'association, le droit à la liberté d'expression, la liberté d'être en sécurité, etc. Il n'y a pas que cela. Donc il est important de se pencher sur l'intersection des intérêts commerciaux, des intérêts humains, des intérêts des utilisateurs finaux, la façon dont ils se recoupent ou dont ils s'opposent dans le cadre de cette discussion concernant la proportionnalité. Parce que cette proportionnalité, on peut considérer qu'elle est subjective. D'autres diraient qu'il faut la protéger, cette proportionnalité, d'autres ont d'autres arguments.

Mais vous avez tous raison, au final, vous avez le droit d'être protégé, vous avez le droit de vous exprimer, d'utiliser certaines choses de manière non nuisible, on va dire. Et donc, s'agissant des

droits humains, je pense qu'il s'agit d'une responsabilité des titulaires de noms de domaine, des bureaux d'enregistrement. C'est une responsabilité des individus, des utilisateurs finaux. Quand on parle des droits humains, au bout du compte, on parle de quoi? Des utilisateurs finaux.

Donc, je pense qu'ici l'ALAC et l'At-Large ont un rôle important à endosser. Alors bien sûr, nous avons tous et toutes des perspectives très différentes quant à ce qui est proportionnel, quant à ce qui est légal. Et donc je pense que vraiment de très bonnes discussions pourraient avoir lieu concernant ce point, concernant ce dont on a besoin, ce qu'on doit mettre en lumière dans le cadre de ce processus d'élaboration des politiques. Voilà vraiment le point que je voulais soulever ici à ce sujet.

Bon, je ne veux pas qu'on se lance maintenant, tout de suite dans la discussion concernant la proportionnalité, mais je pense que, au fil du temps, ce sera une discussion vraiment très intéressante et c'est vraiment quelque chose dont je veux qu'on parle déjà depuis longtemps, parce que les personnes qui vont participer à cette discussion pourront justement argumenter ce qui est proportionnel, ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire, ce qui dépasse les limites ou ce qui, bien sûr, doit absolument être protégé quand on parle bien sûr de la protection de nos droits.

J'espère vraiment qu'on va pouvoir structurer cette discussion à l'avenir de façon à ce qu'on puisse savoir ce que va faire ce groupe à ce sujet. Alors, je sais que parfois on dit que les États ont des

droits. Ici, ce n'est pas ce dont on parle. Tous les droits humains appartiennent aux êtres humains, n'est-ce pas, à nos utilisateurs finaux, après tout.

Et il y a un lien entre ces deux points, entre ces deux ensembles de droits et d'individus. Donc vraiment, j'espère qu'on va pouvoir approfondir cette discussion à l'avenir. Bien évidemment, moi je serai très heureuse de participer à cette discussion. J'ai mon propre avis concernant ce qui est proportionnel ou pas, mais ce n'est pas, bien sûr, l'argument que je veux avancer ici. On a tous notre propre perspective. Donc je serai vraiment heureuse de pouvoir approfondir la question, cette question qui est essentielle, extrêmement importante pour l'avenir de l'Internet. Voilà, je viens de prononcer mon sermon, et parlons proportionnalité, chers amis. Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Merci Avri. Maintenant, la parole est à Justine.

JUSTINE CHEW

Merci Olivier. Je voudrais soulever deux points. Tout d'abord, pour répondre à la première question posée par Siva, si j'ai bien compris, vous parlez d'une liste de lacunes ouvertes. Alors cette liste, elle existe encore, mais, nous, nous allons seulement nous concentrer sur les premiers points de cette liste, les premières lacunes. Ce qui ne veut pas dire qu'on va ignorer les autres.

Nous en avons défini notamment trois, basées sur les commentaires de la communauté. Donc, ce seraient les premières priorités de notre travail. Donc, tout d'abord, il y aurait les noms de domaines associés. Ensuite, il y aurait l'accès aux données d'enregistrement. Ensuite, il y aurait les algorithmes générés par les noms de domaine et les utilisations malveillantes de ces noms de domaine. Ensuite, on peut se demander : Est-ce qu'on doit passer par un PDP pour ça ou par de meilleures pratiques? Voilà, à voir. Mais, bien sûr, cette liste ne se limite pas à trois points. Non.

Il y a environ 30 lacunes potentielles qui ont été identifiées dans les bureaux d'enregistrement, la CSG, etc. Mais la raison pour laquelle le conseil de la GNSO lance ce PDP pilote, on va dire, c'est pour se concentrer sur une première priorité, pour tenter d'accélérer le processus. Parce qu'on sait très bien, tout le monde pense que les PDP prennent trop de temps en général.

Donc on veut vraiment essayer d'adopter un nouveau format avec un mandat, un champ d'application très étroit pour tenter d'avancer plus rapidement. Ensuite, pour répondre à ce qu'a dit Avri concernant les droits humains, ma vision de la chose, c'est qu'il existe une évaluation d'impact sur les droits humains et que ce processus est une composante importante de l'ICANN. On peut l'appliquer.

Et si j'ai bien compris, en fait, cette évaluation a été faite à la fin de tout processus, c'est-à-dire qu'une fois que toute recommandation politique était rédigée, ensuite, on passait en revue cette liste de

vérification pour savoir si cela créait des violations des droits humains, si certains points de cette liste étaient bafoués.

Alors, ce n'est pas qu'une question de droits humains, on a aussi une liste de vérification de l'intérêt mondial public. Et ces deux listes de points à vérifier, si j'ai bien compris, seront maintenant donc passées en revue au début du processus plutôt qu'à la fin. Et donc voilà, ça va vraiment nous permettre d'accélérer la façon dont on gère justement tout potentiel impact sur les droits humains. Ensuite, je sais qu'on pourrait, bien sûr, passer en revue ces deux évaluations, ces deux listes de points à évaluer. Elles vont être incluses dans la charte.

Et si j'ai bien compris, il y a eu des discussions au sein du conseil de la GNSO par rapport au fait que certaines personnes voulaient changer certains points dans cette évaluation d'impact sur les droits humains. Mais bon, on ne voulait pas retarder, reporter à plus tard le lancement de ce PDP. Donc, dans un premier temps, on va utiliser l'évaluation d'impact sur les droits humains existante ainsi que le cadre d'évaluation de l'intérêt mondial public existant dans le cadre de ce PDP-ci, ce qui ne veut pas dire que ces deux documents sont gravés dans le marbre. Non.

Moi, je voudrais avoir aussi des discussions séparées concernant la façon dont on gère ces listes de vérification, et je voudrais vraiment qu'on inclut cela dans notre calendrier d'activités. Je voudrais qu'on fasse cela plus tard dans l'année. D'abord, voyons comment on s'en sort dans le cadre de notre PDP avec ces deux listes

d'évaluation à faire au début du processus. Et puis, on verra ce qui se passe.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Jonathan Zuck, à vous.

JONATHAN ZUCK

Merci beaucoup, Olivier. Alors, on a déjà dit beaucoup de choses, mais je voulais revenir sur ces trois questions à l'écran. Donc, ces questions qu'on nous a posées à nous. Et, la première chose que je voudrais dire concerne peut-être effectivement la question de la proportionnalité. On a toujours une question importante, et bien c'est le calendrier, le temps. La CPH souvent établit des attentes quant au planning au calendrier.

Steinar... mais c'est différent du processus d'enregistrement. Donc, en fait, parfois, il y a une utilisation malveillante du DNS et cela déclenche le fait qu'on ait besoin de vérifier d'autres sites Web pour lesquels des noms de domaine malveillants ont été enregistrés.

Et, là je pense que le planning, le temps, le calendrier sera très important. Cela fait des années qu'on travaille à des recommandations vagues concernant le fait que les bureaux d'enregistrement doivent disposer d'une politique afin de pouvoir gérer les alertes concernant des domaines malveillantes, et il n'y a eu aucune recommandation visant à ce qu'ils atténuent ces utilisations malveillantes jusqu'à récemment. Et donc, il a fallu

peut-être, je ne sais pas, moi, seize ans, pour qu'on ait une recommandation pour que les bureaux d'enregistrement agissent face à cela.

Et bien sûr, il faut que cela se fasse rapidement. Et donc, on doit parler de ça, du planning, du calendrier. Et, il se pourrait effectivement que lors de ces discussions, on mentionne aussi la question des droits humains. Donc, ça veut dire que la discussion doit sans doute aussi comprendre une partie médiation pour justement traiter de ces questions des droits humains.

Et bon, par contre, si on va trop vite, il faut faire attention parce qu'on pourrait faire des erreurs, mais si on va trop lentement, et bien cette politique ne sera pas aussi efficace que ce qu'on voudrait. Donc, c'est un point d'attention, vraiment. Lorsqu'on traitera cette question en tant que communauté At-Large, il faudra y faire attention. Et donc voilà, il faut agir pendant une période bien spécifique, en un temps bien spécifique.

Et j'espère vraiment que nos représentants prennent ces deux points en considération. L'exigence des données, par exemple, dans des circonstances d'urgence, c'est quelque chose qu'il faut faire rapidement. Et, il faut discuter de la durée.

Donc, voilà ce genre de choses qui me viennent à l'esprit. Je suis comme Avril. Je souhaite vraiment que l'on parle de cette évaluation au sein de l'At-Large. Il y a cette distinction que l'on fait entre les utilisateurs de nom de domaine, les non-utilisateurs de nom de domaine, les utilisateurs finaux et il nous faut équilibrer

cela. Mais, nous savons que les implications sont beaucoup plus larges par rapport à tout ce qui est de la détérioration des droits humains à travers le monde.

Donc, il nous faut lancer cette conversation au sein de la communauté pour que l'on puisse parler d'une seule voix et qu'on puisse représenter cela dans la communauté de l'ICANN. Donc, je suis reconnaissant à Avri pour avoir apporté cette discussion dans cette salle.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci, Jonathan. Je pense qu'Avri veut répondre directement à Justine. Ensuite, nous aurons Hadia et Siva qui attend de prendre la parole. Eunice aussi veut prendre la parole. Donc, avant la fin de cette réunion, nous avons beaucoup de personnes qui veulent prendre la parole. Nous allons nous arrêter après Eunice. Eunice a commencé la réunion. Elle va pouvoir la clôturer. En attendant, passons la parole à Avri Doria.

AVRI DORIA

Oui, c'est bien de reparler de ce dont on a parlé au début. C'est fantastique. C'était intéressant la dernière fois, tout ça avait été fait par un membre du personnel à la fin, qui avait fait donc une analyse. C'était donc à la fin de la session.

Donc, dans ce sens, je suis heureuse que nous allons faire cela aujourd'hui. Donc, moi, mon avis c'est qu'il faut vraiment commencer avec un cadre de travail bien défini, parce que

commencer avec une page vierge, c'est compliqué. Donc, mettre en œuvre un cadre de travail pour qu'on puisse discuter, argumenter, etc. Un cadre de travail, vous savez, c'est plein de mots, on peut argumenter sur plein de choses, il y a toujours des nuances dans la conversation. Donc, moi, je ne veux pas non plus qu'il y ait un cadre de travail qui va me restreindre trop.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Hadia ElMiniawi, merci de votre patience, allez-y, prenez la parole.

HADIA ELMINIAWI

J'ai levé la main, car Jonathan en a parlé tout à l'heure, sur une des diapositives, il y avait une mention sur ce qui est de la définition des lacunes. Et donc, je regardais cela. Et, Jonathan a parlé d'ailleurs. J'ai vérifié la charte et les objectifs et je n'ai pas vu cette notion.

Donc, la question sur la charte et sur l'objectif défini les lacunes lorsqu'il s'agit des vérifications des noms de domaine, ils examinent les objectifs, les buts. Donc là, il y a une notion de cadre de travail, de cadre pour ce qui est de la vérification des noms de domaine.

Donc, la question qui est devant nous maintenant est celle-ci il y a-t-il des domaines de préoccupation qui doivent être soulever, des questions qui doivent être soulevées de manière plus précoce? Moi, je trouve que lorsque nous parlons de ces questions de charte,

nous savons que nous avons un calendrier bien précis pour pouvoir justement faire ces vérifications de nom de domaine.

Il y a aussi la question des résultats potentiels, les considérations, ce qui doit être considéré dans le processus. Il y a aussi des manières de discuter des inquiétudes ou des préoccupations. Est-ce qu'on doit mettre en place les sauvegardes, des moyens de sauvegarde sur ce qui est de la vie privée, etc. Il y a des vérifications. Est-ce que ces vérifications vont avoir un impact sur les détenteurs de nom de domaine?

Donc, est-ce qu'il y a des questions de vie privée, de confidentialité? Est-ce qu'il y a un impact sur les utilisateurs de nom de domaine? Est-ce qu'on a des calendriers en place, comme l'a dit Jonathan tout à l'heure? Est-ce qu'on a d'autres inquiétudes pour ce qui est de la mise en œuvre de telles politiques? Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Merci, Hadia. Est-ce qu'il y a des leaders de PDP qui peuvent répondre à cela? Est-ce que Steinar a quelque chose à rajouter ou est-ce qu'on devrait passer la parole aux personnes qui attendent de prendre la parole.

STEINAR GROTTROD

Nous allons passer la parole aux gens qui attendent.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Siva, allez-y!

SIVASUBRAMANIAN

MUTHUSAMY

Merci Olivier. Ce PDP est un bon pas dans une bonne direction et de parler de ce thème, du cadre open ou indéterminé. D'ailleurs, il y a peut-être une quatrième chose dont on pourrait parler. On pourrait parler des choses qui pourraient être faites par d'autres groupes. Alors, il devrait y avoir un groupe qui s'occupe justement du bien être de tous les processus de l'ICANN.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Eunice. Eunice, Alejandra, allez-y.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ

COELLO

Je vais prendre la parole en espagnol. Merci. Merci à vous. Je voudrais répondre à la question. Donc, le document de la version 3 qu'on a partagé, quand on a parlé des questions vis à vis de ce PDP. On a besoin de savoir exactement lorsqu'on doit identifier la lacune, et pas que ce soit fait avant la demande de définition, etc. De spécifications par rapport... de vérification par rapport au nom de domaine associé.

Donc, il faut que ce soit fait au début. Et ainsi, on peut identifier qu'en premier on doit d'identifier cette lacune et ensuite continuer en spécifiant toutes les questions qui sont afférentes à cette lacune. Donc, ce que je comprends dans ce processus de politique, c'est que l'on parle de termes qui sont inclus dans le contrat avec le bureau d'enregistrement, entre le contrat avec l'ICANN et les opérateurs de registre.

Et on doit comprendre que... si j'ai mal compris, corrigez-moi, mais bon, il faut parler du candidat qui va opérer le TLD, il faut parler des obligations qu'ont les opérateurs de TLD vis à vis de l'ICANN. Et donc, alors, l'accord d'enregistrement, qui est donc le contrat entre l'ICANN et les opérateurs de registre. En fait, c'est l'entreprise qui vend les noms de domaine aux utilisateurs finaux. Il faut qu'on puisse identifier quelles sont... qui sont compris dans ce qu'ils ont signé en tant qu'accord pour pouvoir justement vendre ces noms de domaine.

Alors, ça, c'est important parce que l'ICANN ne peut pas obliger les gens qui enregistrent des noms de domaine à faire telle ou telle chose. Donc, elle peut seulement le faire lorsqu'il y a un contrat. Donc, pour cela, il nous faut bien clarifier les choses, parce que ce que nous devons analyser durant cette élaboration de politiques, donc ce PDP, ce sont justement les lacunes qu'on doit identifier. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND

Je vous remercie Eunice. Donc on peut passer maintenant la parole à Steinar pour clôturer cette session.

STEINAR GROTTROD

Tout d'abord, merci beaucoup pour tous ces commentaires, tous ces points de vue que vous avez apportés ici. Et il y aura des temps... il va y avoir du travail dur dans l'avenir. C'est intéressant de voir comment les autres parties prenantes vont approcher, vont

donc entamer ce PDP. Notre opinion n'est pas forcément la seule manière de faire les choses. Je ne pense pas.

On va voir. Bien sûr, on va continuer à faire ces mises à jour avec le CPWG. Et donc, je remercie toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour travailler là-dessus. Nous avons des travailleurs qui ne sont pas payés, comme vous le savez. Donc voilà, merci à tous. À vous Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Merci à toutes ces personnes qui sont volontaires et qui travaillent à ces PDP. Comme vous l'avez bien dit, nous sommes tous des bénévoles et c'est beaucoup de travail. C'est du travail qui prend beaucoup de temps. On a parlé tout à l'heure de la GNSO qui voulait raccourcir les périodes de temps de PDP, je pense qu'il avait un PDP sur le PDP pour raccourcir le PDP et ce PDP en lui-même ne s'est pas terminé.

Donc, vous voyez c'est pour vous montrer que c'est toujours ouvert. J'espère que cette discussion a été utile pour votre équipe, pour vous et pour d'autres. En attendant, je remercie toutes les personnes qui ont participé. Je vais demander à Ozan de nous dire quand va être notre prochaine réunion pour le groupe de travail, le CPWG.

OZAN SAHIN

Merci Olivier. Et donc, la dernière journée pour l'ICANN 85 sera donc le 12 mars. Nous n'aurons pas d'interprétation après l'ICANN

85. Donc, c'est pour cela que nous avons mis la prochaine réunion du CPWG le 25 mars à 14 h UTC.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND

Merci beaucoup Ozan. Je vais passer la parole à Avri Doria pour qu'elle puisse clôturer cette séance et ensuite le personnel nous parlera de questions plus ou moins logistique. Merci. Avri.

AVRI DORIA

Merci Olivier. Tout à l'heure, je disais que je n'avais pas d'autres sujets de discussion qui seraient rajoutés au prochain ordre du jour. Donc voilà, maintenant, Steinar, vous savez que je reviendrai vers vous la prochaine fois pour que vous parliez de ce sujet de .radio, par exemple. Et par rapport à ce qui doit être un TLD de communauté et qui va changer de régime. Donc, en attendant, je vous remercie tous. C'était une bonne réunion, une bonne discussion et c'est tout pour moi. Est-ce que c'est Gisella, qui va nous parler des questions de logistique?

HEIDI ULLRICH

Merci. Nous allons clôturer cette réunion. Maintenant nous avons la pause déjeuner jusqu'à 13 h 15. La prochaine réunion aura lieu dans cette salle. Je sais qu'au stand de NIXI qui est juste en dehors dans cette salle, vous allez pouvoir y aller. Ils distribuent des petits cadeaux. Il y a aussi quelques stands de nourriture en dehors de ce hall d'entrée que vous avez ici, à la sortie de cette salle. Il y aura aussi NIXI qui distribuera des coupons de nourriture ou de repas

demain, mais en attendant, ils ont des petits sacs et des petits cadeaux que vous pouvez aller récupérer aujourd'hui.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]